

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

PLATEFORMES DE RÉSERVATION : QUELS PIÈGES ÉVITER ! AVEC LA CNAFC

Date de publication : 14/03/2019 - Internet/multimédia

En France et en Europe, 93 % de la clientèle hôtelière réserve ses nuitées par l'intermédiaire de ces fameuses plateformes.

Bien pratiques, elles permettent de rechercher, comparer et réserver en quelques clics, le tout avec commentaires et photos à l'appui. En contrepartie, une commission proportionnelle au montant de la réservation est prélevée auprès des hôteliers. Jusqu'à là rien d'anormal ! Toutefois, si vous décidez de passer par ce type d'intermédiaire, n'hésitez pas à pousser vos investigations un peu plus loin.

En effet, suite à une enquête nationale, la Répression des fraudes a révélé des pratiques commerciales trompeuses pour certaines de ces plateformes. Parmi elles, les fausses réductions avec des prix barrés qui ne correspondent absolument pas aux prix pratiqués par l'hôtel.

Nos conseils avant de réserver sur une plateforme :

- rendez-vous sur le site de l'hôtel ou sur celui d'autres plateformes afin de comparer les tarifs,
- si la mention "dernière chambre disponible" apparaît, n'hésitez pas à appeler directement l'hôtel pour savoir ce qu'il en est. Ces mentions sont souvent utilisées pour forcer le visiteur à la réservation,
- prenez le temps de contacter l'hôtel car cela vous permettra également de vérifier les conditions d'annulation, les modalités liées, par exemple au petit-déjeuner ou à la place de parking? et pourquoi pas de négocier une baisse du tarif !
- gardez systématiquement une trace de vos réservations et paiements,
- ne réglez jamais une réservation sur une plateforme en ligne qui ne possède pas un système sécurisé, symbolisé par un petit cadenas,
- vérifiez soigneusement vos éléments d'identité et vos dates d'arrivée et de départ, avant de valider votre commande.

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/plateformes-de-reservation-quels-pieges-eviter-avec-la-cnafc>